Coordination nationale des Conseils de développement

Groupe de travail
Eau

Synthèse des échanges du 22 novembre 2022

La réunion du **22 novembre** a réuni 25 participants – 21 conseils de développement.

Les objectifs de ce troisième temps d'échange :

- Mieux comprendre les effets des interventions à différentes échelles dans les territoires sur la problématique liée à la gestion de l'eau (SAGE*, SDAGE**, bassins versants…).
- Faire que les conseils de développement s'emparent de ces questions pour mieux appréhender la thématique de l'eau sur les territoires.
- Appréhender ensemble les problématiques liées à l'eau qui dépassent nos frontières administratives, et promouvoir des débats publics constructifs dans nos territoires.

Les participants ont assisté dans un premier temps à l'intervention de Thierry Burlot, président du comité de bassin Loire-Bretagne, suivie d'un temps de présentation de données sur l'eau et d'un échange sur la mise à disposition de ces données.

Vous trouverez dans ce document une courte synthèse de l'intervention de Thierry Burlot, ainsi que la retranscription des échanges en plénière.

16 H 00

ACCUEIL, INTRODUCTION ET RAPPEL DES OBJECTIFS

16 H 15

INTERVENTION DE THIERRY BURLOT ET TEMPS DE QUESTIONS/RÉPONSES

17 H 15

PRÉSENTATION ET DÉBAT SUR LA MISE À DISPOSITION DE DONNÉES SUR LA THÉMATIQUE DE L'EAU

18H00

CONCLUSION

*SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
**SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

Intervention de Thierry Burlot – Synthèse (1)

Les deux lois à retenir :

CRÉATION DES COMITÉS DE BASSIN

LOI 1964

- **CRÉATION DE LA GESTION PAR BASSIN HYDROGRAPHIQUE**
- **CRÉATION DES AGENCES DE L'EAU**
- **CRÉATION DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE**

Les **comités de bassin** regroupent plusieurs acteurs : agriculteurs, élus, consommateurs, industriels, associations de protection de l'environnement, pêcheurs, acteurs de la société civile…
Ensemble, ils ont pour mission de **planifier la gestion de la ressource en eau** sur leur périmètre hydrographique.

DÉCENTRALISATION DE LA POLITIQUE DE L'EAU DANS LES TERRITOIRES

LOI 1992

- **DÉCENTRALISATION À TRAVERS LA POLITIQUE DES SAGE**
- **CRÉATION DE COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU (CLE)**

Véritable noyau décisionnel du SAGE, la CLE organise le processus sous tous ses aspects. Elle veille à la **bonne application** des préconisations inscrites dans le SAGE, ainsi qu'à la **mise en place des actions**.

Voir la définition complète

Accéder à la présentation complète de Thierry Burlot

Intervention de Thierry Burlot – Synthèse (2)

Alors que la France possède un dispositif d'anticipation et de gestion de l'eau intéressant, plusieurs problèmes sont pourtant notables.

1

GOUVERNANCE HYDROGRAPHIQUE

⚠ Les périmètres hydrographiques ne sont pas les périmètres politiques.

→ Problématique de **légitimité des bassins hydrographiques.**

→ Qui décide ?

2

COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

⚠ La politique de l'eau n'est pas une politique environnementale, c'est le fruit de l'aménagement du territoire et du développement économique.

→ Problématique de **l'incohérence des politiques publiques.**

3

FISCALITÉ ET SOLIDARITÉ

⚠ Comment mettre en place des solidarités entre ceux qui bénéficient de l'eau pour leur industrie, développement économique, urbanisation, et ceux qui agissent pour la préservation des zones humides ?

⚠ Comment récompenser ceux qui protègent l'eau, la biodiversité, les milieux ?

→ Problématique des **solidarités entre amont et aval, et du financement.**

"Pour le moment, tous les éléments sont en place pour que la guerre de l'eau ait lieu en métropole, entre ceux qui auront l'eau et ceux qui ne l'auront pas, entre ceux qui devront la protéger sans moyen, et ceux qui l'utilisent pour se développer."

Le **collectif** est donc primordial sur ce sujet et il est plus que jamais utile que les CD s'approprient le sujet de l'eau, et contribuent au fonctionnement des comités de bassin.

Intervention de Thierry Burlot - Temps de questions/réponses

Comment les conseils de développement peuvent-ils contribuer ?

Le ministère a lancé une grande consultation sur la transition écologique. Il serait tout à fait légitime que les CD y participent. Les CD ont une connaissance des citoyens mais aussi des élus, et ont la capacité d'apporter une voix d'apaisement, de concertation et de partage sur ces questions-là.

Qui siège au sein des comités de bassin et comment peut-on les intégrer en tant que CD ?

Le ministère de la transition écologique est en charge de ces comités de bassin. L'Etat, les collectivités (régions, EPCI, mairies...), représentants des pêcheurs, consommateurs, associations de protection de l'environnement, industriels, agriculteurs... y siègent. Les CD auraient donc toute leur place au sein de ces comités de bassin.

L'impact de la participation aux comités de bassin est-elle la même dans toutes les régions ?

La participation n'est pas la même selon les régions, elle dépend des acteurs. Or la condition pour faire bouger les lignes est de la jouer collectif.

Comment avoir une vraie force de frappe dans les territoires et à différents échelons ?

Demander à ce que les CD soient membres dans les comités de bassin, de manière à avoir des relais sur ce qui se passe dans chaque bassin. S'accorder pour faire en sorte que cette organisation couvre les bassins hydrographiques. A l'échelle locale, demander une place dans les SAGE.

Quand on parle de partage, il faut un arbitre impartial. Quel type d'arbitre privilégier ?

Pour la gestion de l'eau, il est nécessaire de promouvoir des projets multi-usages et sous contrôle public. L'Etat fait donc acte de juge de paix, mais également le territoire, à l'échelle locale.

Comment travailler ensemble, entre CD, comités de bassin... ?

Il faut que la démocratie participative soit organisée autour de ces sujets. Les CD ne seront pas de trop dans le débat. Or le problème pour le moment est qu'on donne beaucoup plus de poids au périmètre politique, plutôt qu'au périmètre hydrographique.

Proposition :
Permettre des liens entre CD et conseils scientifiques de bassin puisqu'ils discutent souvent de sujets communs.

Présentation des données sur l'eau

1 La gouvernance :

- Qui sont les acteurs de la gouvernance de l'eau ? Dans quels territoires agissent-ils ?
- Quelle est la place des conseils de développement dans ce paysage ?

CARTOGRAPHIE 1

Superposition des grands bassins hydrographiques et des conseils de développement

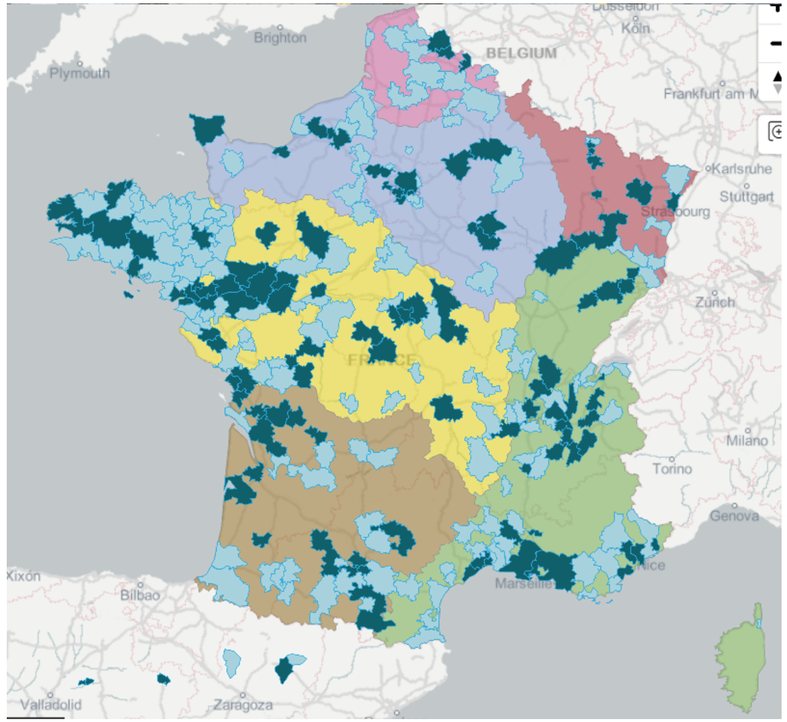

© Observatoire territorial et citoyen, 2022

- Les grands bassins
- Les conseils membres de la CNCD
- Les conseils non membres

CARTOGRAPHIE 2

Superposition des grands bassins hydrographiques et des SAGE

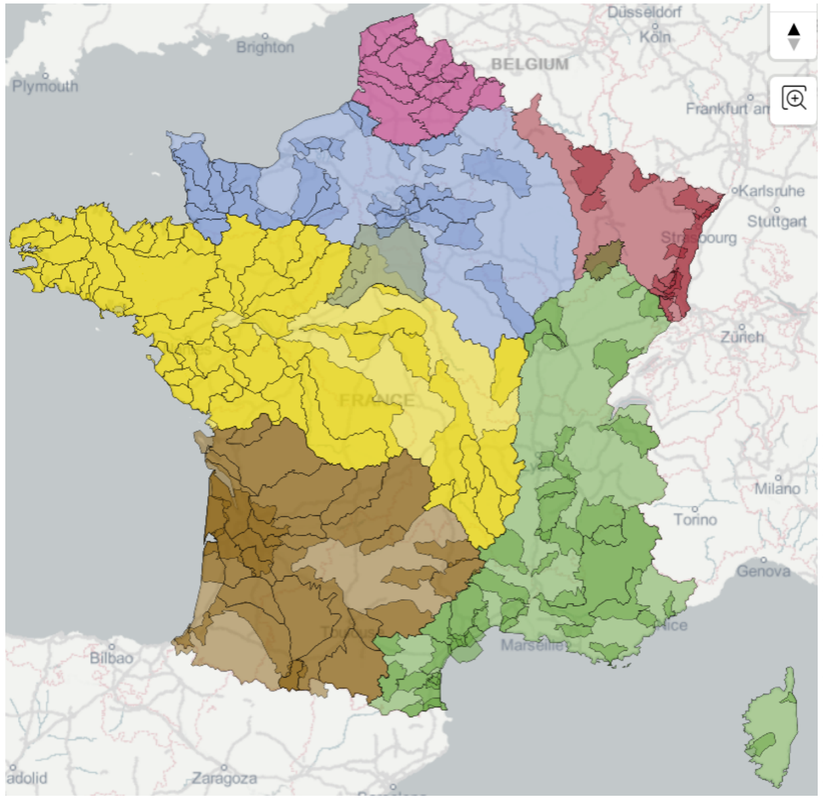

© Observatoire territorial et citoyen, 2022

Présentation des données sur l'eau

2 Cartographie du milieu physique :

De quels éléments ont besoin les conseils de développement ?

- Proposition : visualiser et accéder d'un simple clic aux niveaux inférieurs que sont les régions, les secteurs et les sous-secteurs hydrographiques.

Les grands bassins hydrographiques

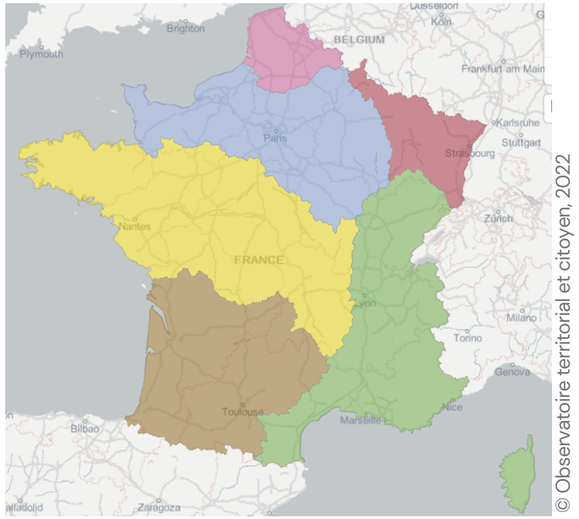

© Observatoire territorial et citoyen, 2022

☑ Les grands bassins

Les régions hydrographiques

L'exemple du bassin Adour-Garonne

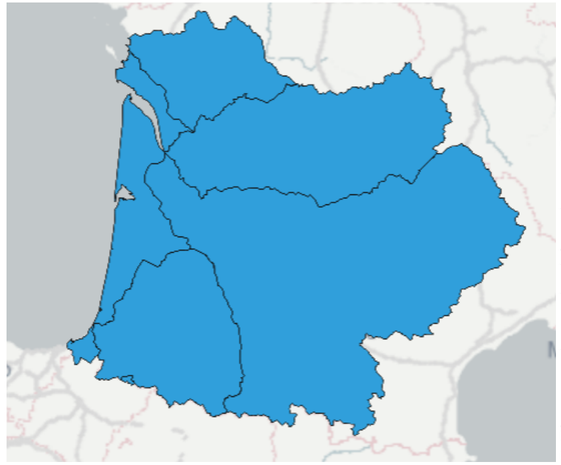

© Observatoire territorial et citoyen, 2022

☑ Les régions hydrographiques

Les secteurs hydrographiques

Répartition des cours d'eau par secteurs

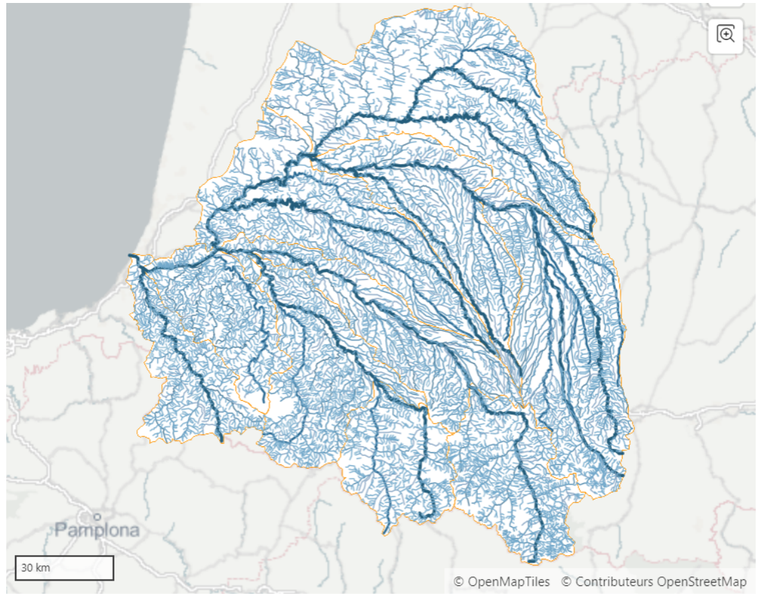

© Observatoire territorial et citoyen, 2022

☐ Secteurs hydro ☑ Classe 1 ☑ Classe 2 ☑ Classe 3 ☑ Classe 4 ☑ Classe 5 ☑ Classe 6 ☑ Classe 7

Présentation des données sur l'eau

3 Faire le lien entre eau et agriculture :

Quelles sont les interactions entre l'eau et l'agriculture ?

- Proposition : superposer les cours d'eau et la culture pratiquée sur un espace.

Cartographie des secteurs hydrographiques

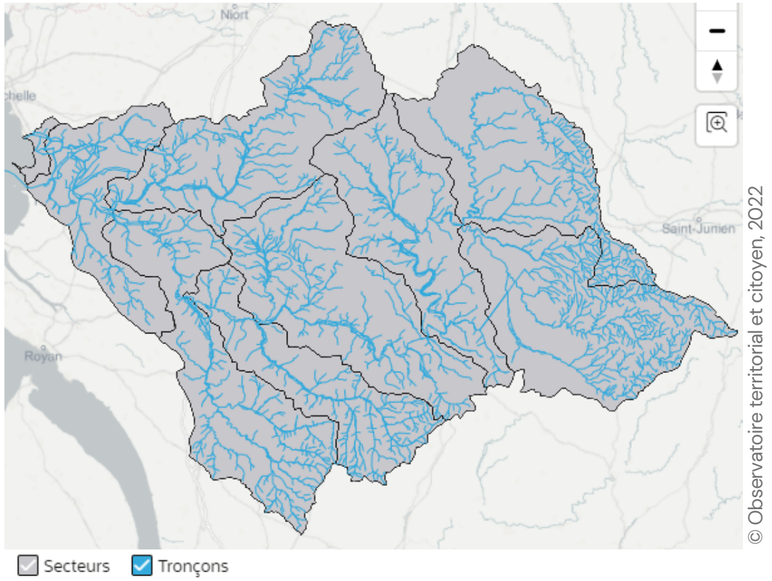

© Observatoire territorial et citoyen, 2022

Cartographie parcellaire communale

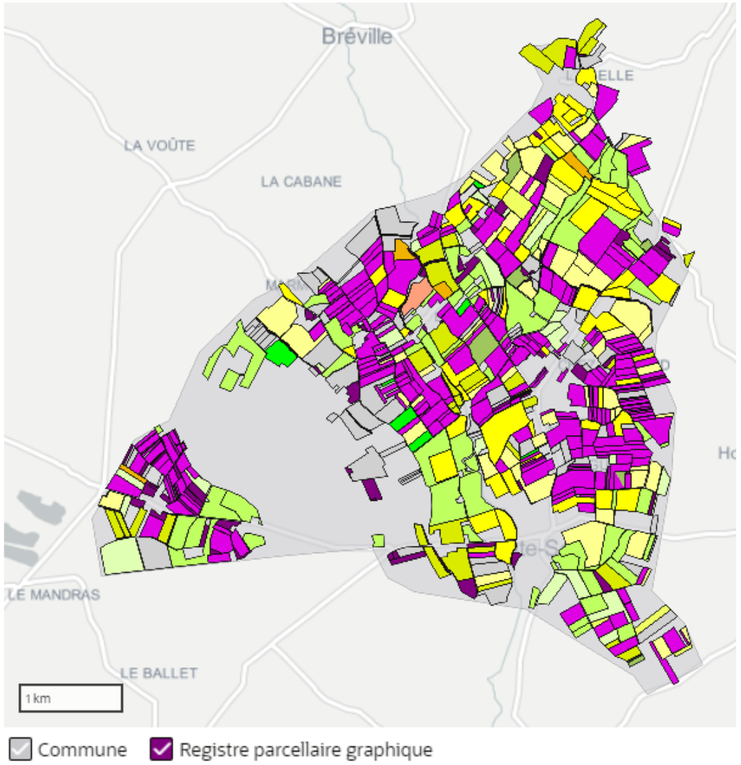

© Observatoire territorial et citoyen, 2022

Données sur l'eau – perspectives à explorer

Objectifs

- ✓ Identifier les données utiles pour le groupe
- ✓ Identifier les sources d'information
- ✓ Comprendre et définir les grands enjeux de ces données
- ✓ Identifier le besoin des CD en matière de données
- ✓ Mettre ces réflexions à disposition du collectif

Aires d'alimentation de captage

- Cartographie des aires d'alimentation de captage d'un territoire
- Données accessibles dans les bases **ADES** (banque nationale d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines) des Agences de l'eau.
- Proposition : superposer ces aires d'alimentation de captage avec les usages du territoire (zones urbaines, forêts, cultures, prairies…).

Pluviométrie

- Base de données **Météo France**
- La pluviométrie : première donnée qui concerne la ressource en eau
- Quand on est à l'échelle d'un cours d'eau, l'impact de la pluviométrie est fondamental.

Crues et étiages

- Base de données sur les crues et les étiages : **Vigicrues**.
- Données sur la fréquence des crues au cours du temps (permet de vérifier si la fréquence des crues est stable ou s'intensifie).
- Risque inondations (lien avec la planification)

Pistes à explorer

- Données sur les forages d'eau
- Géologie
- Données sur les champs captants
- Cartographie des cours d'eau selon l'ordre de Strahler
- Évolution de la qualité des eaux potables captées

Prochaines étapes

Prochaine réunion

- **À déterminer**
- En visioconférence zoom

Je contribue

- À l'aide du **dossier partagé** mis en place : accéder au dossier partagé
- Je consulte les données **directement dans l'Observatoire** territorial et citoyen : accéder à la plateforme

Je participe

Nous vous proposons de former un petit groupe pour travailler spécifiquement **sur les données** en lien avec la thématique de l'eau, entre les réunions du groupe.
Si vous êtes intéressé, merci de nous transmettre votre réponse par mail.

Coordination nationale des Conseils de développement

Ce projet vous intéresse ?

Votre conseil de développement fait partie de la Coordination nationale et vous souhaitez participer au groupe de travail ?

N'hésitez pas à nous contacter !

Pauline SOUBIEUX - Cheffe de projet
pauline.soubieux@conseils-de-developpement.fr
07 52 05 36 52